PYLAEVA VIKTORIIA

LAYMOND ILAÏ

MASTER 2 - FISCALITÉ INTERNATIONALE

Intérêt du sujet :

- Identification des tendances jurisprudentielles
- Guidance pour la pratique juridique
- Amélioration de la recherche juridique
- Évaluation des réformes législatives
- L'examination des articles du droit des contrats les plus cités est donc susceptible de fournir de précieuses informations pour <u>les particiens</u> du droit, <u>les chercheurs</u> et <u>le législateur</u>: cette analyse permet de comprendre les tendances jurisprudentielles et contentieuses et à évaluer l'efficacité des dispositions législatives existantes

Les difficultés générales auxquelles nous avons été confrontées :

- La complexité des décisions de la Cour de cassation : la difficulté tient au fait que les références légales peuvent-être intégrées de manière subtile
- La variété des sujets traités: le droit des contrats est une matière très large et la Cour est susceptible de connaître d'une multitude de sujets (vices du consentement, conditions de formation du contrat, inexécution du contrat).

Principale difficulté rencontrée :

- Le droit des contrats a été réformé en 2016 :
 - Tous les articles ont été renumérotés
 - Parfois dans ses arrêts la Cour de cassation cité des anciens articles, parfois elle cite les articles en vigueur (droit actuel)
 - Notre Code ne parvient pas à bien distinguer les cas dans lesquels la Cour cite les articles anciens ou actuels
 - Cela est dû au fait que lorsque la Cour cite des articles anciens elle utilise plein d'expressions différentes :
 - « L'ancien article 1134 »
 - « L'article 1134 dans son ancienne version »
 - « L'article 1134 dans sa rédaction antérieure »
 - « L'article 1134, devenu 1103 »
 - « L'article 1134 de l'ancien Code civil »
 - Et tant d'autres formules...

- Nous n'avons pas pu pallier à cette difficulté et dès lors, le classement final des articles que nous avons obtenu n'est pas totalement exploitable
- L'article 1134 est classé comme le plus cité sur chacune de nos années d'études mais il est clair que dans le nombre de fois qu'il a été détecté, dans certain cas il s'agit de l'ancien et dans d'autres il s'agit de l'article actuel!

<u>1134 Ancien du Code civil : « Les conventions légalement formées tiennent en lieu de loi à ceux qui les ont faites.</u>

Elles ne peuvent êtres révoquées que de leur consentement mutuel, ou pour les causes que la loi autorise.

Elles doivent être exécutées de bonne foi »

<u>1134 actuel du Code civil : « L'erreur sur les qualités essentielles du cocontractant n'est une cause de nullité que dans les contrats conclus en considération de la personne »</u>

Cette difficulté est à relativiser :

- En vérité, même si notre code ne parient pas à distinguer les articles anciens et nouveaux cités par la Cour, cette dernière cite encore la majorité du temps les anciens articles
- Comme vous le savez, en vertu de l'article 2 du Code civil, la loi ne dispose que pour l'avenir, elle n'a point d'effet rétroactif
- Pour que la Cour de cassation ait à appliquer les articles postérieurs à la réforme il faut que
 - Le litige en question concerne un contrat conclu après 2016
 - Le litige ait eu le temps de monter en cassation
 - Les cas sont donc assez limités

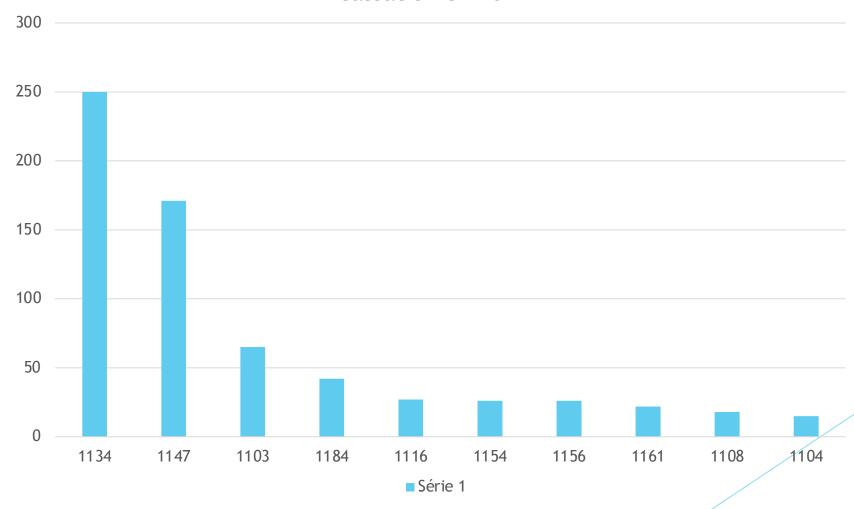
Comment nous avons tenté de prendre en compte les anciens articles :

```
import re
text = (
    "Voici plusieurs exemples de texte contenant diverses mentions d'articles,"
   "tels que l'article 1101 du code civil,"
   "l'article L. 1181-1 du code rural,"
   "l'article 1102 du code civil,
    "l'article 1103 du code civil,"
   "les articles 1111, 1111-1, 1112 et 1112-1 du code civil "
    "l'article 1113 du code Civil."
   "l'article 1114 de l'ancien code civil"
   "l'ancien article 1115 du code civil"
   "l'ancien article 1116 de l'ancien code civil"
   "les anciens articles 1117, 1118 et 1119 du code civil"
   "les anciens articles 1120, 1121 et 1122 de l'ancien code civil"
def extract article numbers(text):
   pattern = r"((?:1'?ancien\s|les anciens\s)?article[s]?\s+[\d, -]+(?:et [\d, -]+)?\s+(?:du|de 1'?ancien)\s+code
   matches = re.findall(pattern, text, re.IGNORECASE)
   articles = []
    for block in matches:
        prefix = "ancien " if "ancien" in block.lower() else ""
        numbers = re.findall(r"(\d+(?:-\d+)?)", block)
        for num in numbers:
            if num in codes:
                article = f"{prefix}{num.strip()}"
                articles.append(article)
   return sorted(list(set(articles)), key=lambda x: (len(x), x))
```

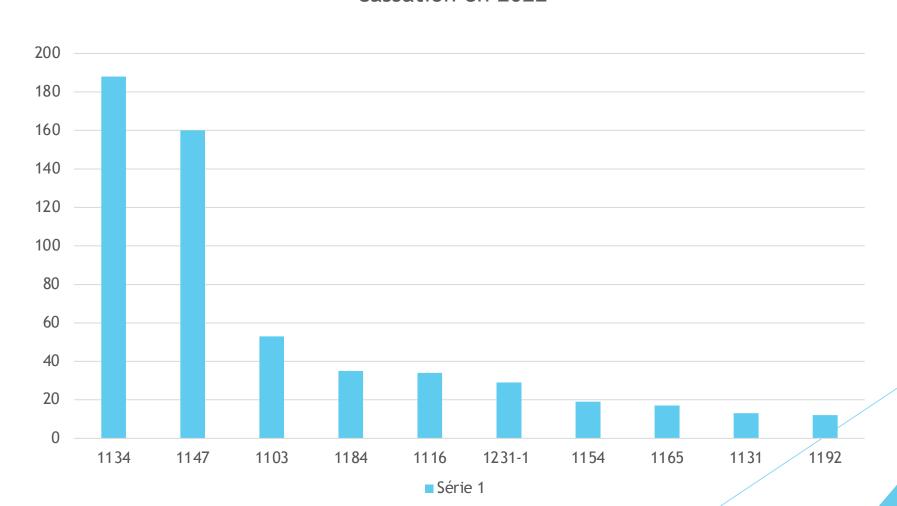
Comment nous avons tenté de prendre en compte les anciens articles :

- Bien que nous ayons tenté, la diversité des expressions de la Cour de cassation lorsqu'elle cité les anciens articles <u>rend quasiment</u> <u>impossible</u> à notre stade la prise en compte de ces anciens articles
- Pour la suite de l'exposé, nous partirons du principe que la Cour cite dans la majorité des cas les articles anciens

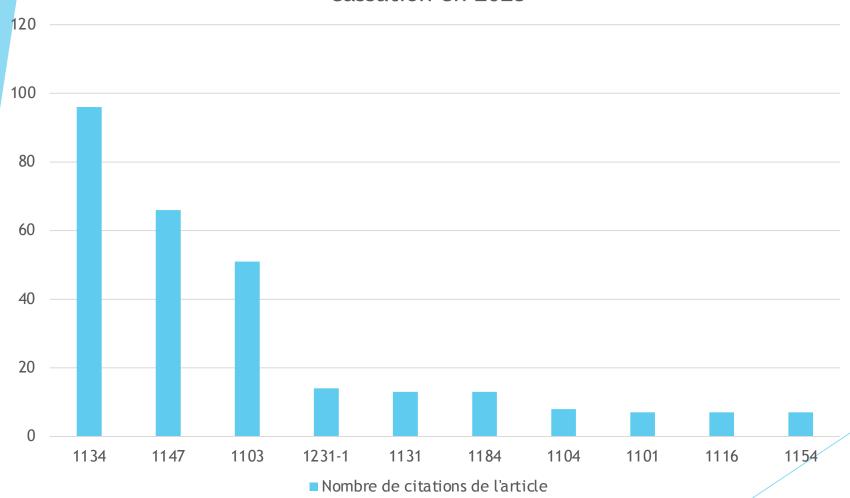
Articles de droit des contrats les plus cités par la Cour de cassation en 2021



Articles de droit des contrats les plus cités par la Cour de cassation en 2022



Articles de droit des contrats les plus cités par la Cour de cassation en 2023



Pourquoi ces articles sont plus cités que les autres ?

• 1134 Ancien :

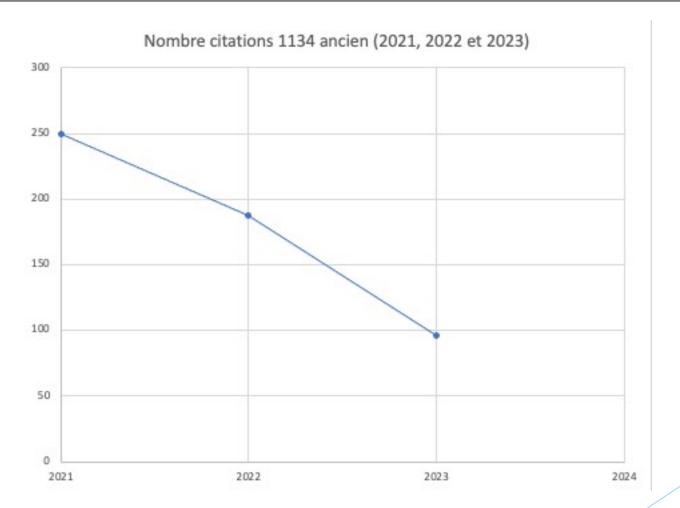
- Un des articles les plus larges du droit des contrats
- Article parfait pour les juges, permet de s'appliquer à de nombreux litiges
- Fait appel à des concepts généraux : « conventions légalement formées » ; « consentement mutuel » ; « bonne foi » ;

• 1147 Ancien :

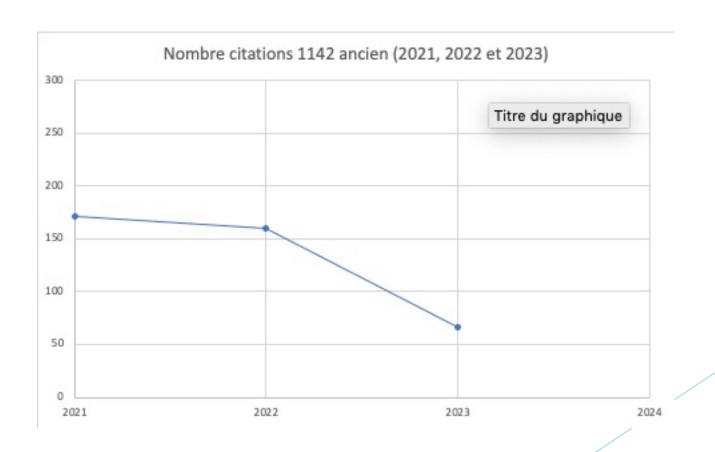
- Traite d'un élément essentiel de la vie contractuelle : la non exécution du contrat ou le retard dans son exécution
- La non exécution ou mauvaise exécution est un contentieux très général

<u>1103 Actuel</u>: C'est la nouvelle version du 1134 ancien donc il est cité pour les mêmes raisons

Quelles perspectives pour ces articles : la constante décroissance pour le 1134 ancien



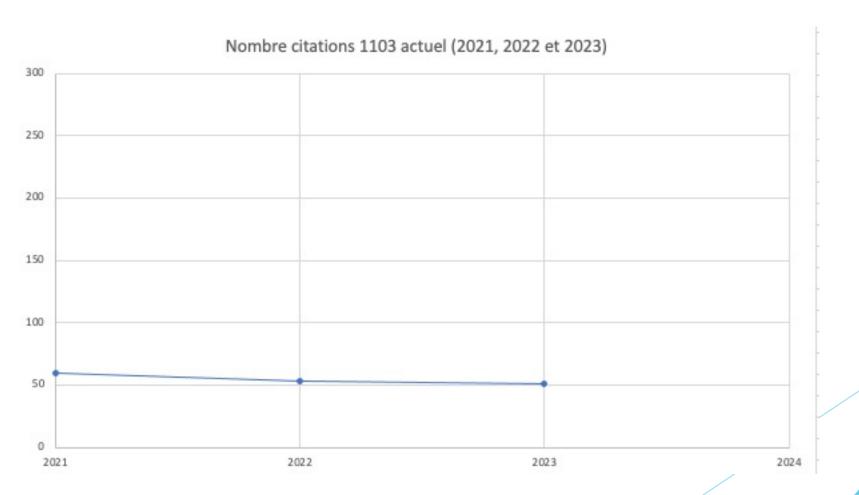
Quelles perspectives pour ces articles : la constante décroissance pour le 1147 ancien



Quelles conséquences tirer de ces résultats, pourquoi ces articles sont de moins en moins cités ?

- La Cour de cassation cite encore majoritairement els anciens articles, mais ces graphiques montrent que cela est en baisse
- Plus on va avancer dans le temps plus la Cour de cassation va être amenée à connaître de contrats nés après la réforme : notre code nous informe donc également sur l'impact de la réforme du droit des obligations
 - Plus nous avançons dans le temps, moins les anciens articles sont appliqués, plus les nouveaux articles auront vocation à s'appliquer
 - Il s'agit d'un élément d'analyse auquel nous nous attendions pas mais que nous avons constaté une fois les résultats obtenus

Quelles perspectives pour ces articles : la constance pour le 1103 actuel



EXEMPLE DE FIN : comment récupérer tous les numéros d'articles de droit des contrats

de légifrance efficacement

```
url_contrat = "https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000032006712/"
response = requests.get(url_contrat)
soup = BeautifulSoup(response.text, 'html.parser')

codes = []
for a in soup.find_all('p', class_='name-article'):
    article = a.find('a')
    if article:
        codes.append(article.text.split(' ')[1])
```

```
print(codes[:10])
['1101', '1102', '1103', '1104', '1105', '1106', '1107', '1108', '1109', '1110']
```

Étapes:

- Récupération URL articles DDC légifrance
- Récupération du code source
- text permet d'avoir la page sous forme de texte pour interagir avec et on va fournir ça à notre BeautifulSoup
- Création d'une liste
- Utilisation d'une boucle for pour récupérer les numéros d'articles de la page
- Articles contenus entre des balises P
- Dans les balises P il y avait encore qui contenaient le texte de l'article
- Utilisation de if : si je trouve l'article je le rajoute à ma liste codes
- Ajout des articles à la liste